



Procédure de révocation du certificat électronique qualifié

(pour signature électronique et cachet électronique)

Version 1.1 | Diffusion : Public | id : PROC.EA.2022.419.1.1
Ce document est la propriété exclusive de Damanesign

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Date de création	Rédacteur(s)	Approbateur(s)	Modifications
1.0	15/10/2022	Fatimazahrae JALAL	Chaimaa EL HACHIMI	Création du modèle
1.1	19/12/2023	Chaimaa EL HACHIMI	Zouhair HAMDAOUI	Mise à jour du document « Ajout de la procédure de demande de révocation par le représentant légale"

SOMMAIRE

1	Introduction	4
1.1	Définition de la révocation d'un certificat.....	4
1.2	Dans quels cas faut-il révoquer un certificat ?	4
1.3	En cas de changement de votre adresse électronique	4
1.4	Qui peut demander la révocation d'un certificat ?	4
2	Comment révoquer un certificat ?	5
2.1	Modalités de révocation d'un certificat par le porteur du certificat	5
2.1.1	1ère méthode : Révocation en ligne du certificat Damanesign	5
2.1.2	2 ^{ème} méthode : Révocation du certificat via un appel téléphonique.....	5
2.2	Modalités de révocation d'un certificat par le mandataire du certificat d'un porteur.....	6
2.2.1	Révocation par courrier du certificat Damanesign	6

1 Introduction

Le présent manuel représente la procédure à suivre pour révoquer un certificat électronique qualifié “Damanesign”.

1.1 Définition de la révocation d’un certificat

La révocation d’un certificat consiste à annuler et à résilier le certificat avant la date de son expiration effective pour qu’il ne soit plus utilisable et qu’il n’engage plus votre responsabilité en cas d’utilisation.

Après révocation, le certificat n'est plus utilisable et change de statut. Il passe de valide à révoquer.

La révocation d'un certificat est généralement une mesure définitive et irréversible qui rend le certificat invalide pour une utilisation ultérieure.

1.2 Dans quels cas faut-il révoquer un certificat ?

La révocation peut être effectuée à la suite d’un incident couvrant en particulier l’un des cas suivants :

- Incident sur le support cryptographique le rendant indisponible (Perte ou Vol de votre certificat)
- Incident sur le support cryptographique le rendant inutilisable (dégradation / panne...)
- Changement de fonction du porteur au sein de son organisation
- Le décès du porteur ou la cessation d’activité de l’entité à qui il appartient
- Non-respect du porteur des modalités applicables d’utilisation du certificat

Le service de révocation en ligne est accessible 24h/24h et 7j/7j sur le guichet électronique de Damanesign et les heures ouvrées de l’entité chargée du traitement d’une révocation sont du Lundi au Vendredi de 08h30 à 18h00. Le seul moyen de révoquer un certificat lorsque l’incident se produit en dehors des heures ouvrées est de se connecter en ligne sur le guichet électronique.

N.B : Pour pouvoir révoquer en ligne votre certificat, les prérequis suivants sont obligatoires :

- Être muni des réponses aux questions secrètes
- Connaître l’adresse électronique du porteur

Les demandeurs de certificats électroniques qualifiés ont la possibilité de faire des demandes de révocation dans le futur en remplissant le formulaire de demande de révocation et en suivant les modalités de révocation du certificat mentionnées ci-dessous sur l’article “Comment révoquer un certificat?”

N.B : Pour les demandes de révocation non confirmées aucune révocation n'est effectuée

1.3 En cas de changement de votre adresse électronique

Si vous avez oublié votre adresse électronique, vous pouvez la retrouver sur les documents communiqués par Damanesign.

1.4 Qui peut demander la révocation d’un certificat ?

La demande de révocation d’un certificat peut être émise par :

- Le porteur du certificat
- Le mandataire du certificat d’un porteur
- Représentant légal
- Responsable du certificat cachet (RCC)

- Personnes autorisées (L'AC, L'AE)

2 Comment révoquer un certificat ?

2.1 Modalités de révocation d'un certificat par le porteur du certificat :

Le porteur du certificat dispose de deux moyens pour révoquer le certificat :

2.1.1 1ère méthode : Révocation en ligne du certificat Damanesign

- Dans votre navigateur accédez à la page : « <https://guichet.damanesign.ma> » pour effectuer la révocation du certificat en ligne ;
- Accédez au menu “Services” ensuite veuillez choisir “Révocation du Certificat” ;
- Renseigner l'adresse courriel et le numéro de CIN du porteur de certificat.
- Cette étape est protégée par un mécanisme CAPTCHA qui permet de réduire les risques associés aux attaques par des automates, cliquer sur « Continuer » ;
- Saisir les réponses aux questions secrètes (se référer à la copie du formulaire des réponses aux questions secrètes) ;
- Entrer le code OTP reçu par SMS ;
- Si vous avez plusieurs certificats, Cliquer sur le numéro (N°) correspondant au certificat à révoquer, s'assurer bien que les informations affichées correspondent au certificat que vous souhaitez révoquer ;
- Choisir la raison de la révocation et renseigner un commentaire puis cliquer sur le bouton « Révocation du certificat » pour terminer l'opération de révocation.
- Quand l'opération de révocation est réalisée, le porteur sera notifié par un courriel de confirmation.

2.1.2 2^{ème} méthode : Révocation du certificat via un appel téléphonique

- Le porteur du certificat a la possibilité de contacter le département de Révocation de Damanesign sur le numéro suivant **+212 5 37 68 68 01** qui est joignable et disponible les jours ouvrés.
- Dans le cadre d'une démarche de sécurité, le porteur du certificat va devoir répondre à une série de questions qui seront posées par l'équipe Damanesign afin de l'authentifier et de s'assurer de son identité.
- Entrer le code OTP reçu par SMS ;
- En dernier lieu, le porteur du certificat va devoir préciser le certificat à révoquer et communiquer la raison de révocation du certificat.

2.2 Modalités de révocation d'un certificat par le mandataire du certificat d'un porteur :

Le mandataire dispose d'un seul moyen pour révoquer le certificat d'un porteur :

2.2.1 Révocation par courrier du certificat Damanesign

Le mandataire dispose de la possibilité de révoquer le certificat d'un porteur par courrier :

Il est invité à envoyer la demande de révocation de certificat signée et cachetée par courrier à l'adresse suivante :

Damanesign, Service Enregistrement et Relation Clientèle

Direction développement

4 RUE OUED ZIZ 3 ÉME ÉTAGE E APPT 7 AGDAL, 10080 - RABAT.

Le service de révocation Damanesign procède à vérifier l'identité du Mandataire et du certificat à révoquer en rappelant le mandataire sur le n° de téléphone de révocation renseigné sur le formulaire d'enregistrement afin de l'authentifier.

Un courriel de confirmation est envoyé au mandataire et au porteur notifiant la révocation effective du certificat.

NB : Les conditions de révocation d'un certificat sont décrites dans le document des conditions générales d'utilisation.

2.3 Modalités de révocation d'un certificat par le représentant légal :

Pour le service du cachet électronique qualifié, la révocation d'un certificat peut être aussi demandé par le Responsable du certificat cachet "RCC" ou le représentant légal de l'entité pour laquelle est établie le certificat.

La demande doit être réalisée par courrier papier. Il est invité à envoyer la demande de révocation de certificat signée et cachetée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Damanesign, Service Enregistrement et Relation Clients

Direction développement

4 RUE OUED ZIZ 3EME ETAG E APPT 7 AGDAL, 10080, Rabat.

La demande doit comporter :

- Le nom et le prénom du demandeur de la révocation ;
- L'adresse courriel du demandeur ;
- Une copie certifiée conforme de la pièce d'identité du demandeur ;
- Le nom du service et de l'entité tels qu'ils apparaissent dans le certificat ;
- La signature du demandeur.

En effet, il suffit juste de remplir le formulaire de révocation mis à disposition sur le site web du guichet électronique Damanesign via le lien suivant <https://guichet.damanesign.ma/downloads/forms>

L'AE vérifie les éléments de la demande et l'identité du demandeur en le contactant grâce aux informations recueillies au moment de la demande du certificat (téléphone, email...)

Un courriel de confirmation est envoyé au représentant légal ou bien au responsable du certificat cachet notifiant la révocation effective du certificat.

Pour le service de signature électronique qualifiée, la révocation d'un certificat peut être aussi demandé par le représentant légal de l'entité pour laquelle est établie le certificat.

La demande doit être réalisée par courrier papier. Il est invité à envoyer la demande de révocation de certificat signée et cachetée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Damanesign, Service Enregistrement et Relation Clients

Direction développement

4 RUE OUED ZIZ 3EME ETAG E APPT 7 AGDAL, 10080, Rabat.

La demande doit comporter :

- *Le nom et le prénom du demandeur de la révocation ;*
- *L'adresse courriel du demandeur ;*
- *Une copie certifiée conforme de la pièce d'identité du demandeur ;*
- *Le nom de l'entité tels qu'il apparait dans le certificat ;*
- *La signature du demandeur.*

En effet, il suffit juste de remplir le formulaire de révocation mis à disposition sur le site web du guichet électronique Damanesign via le lien suivant <https://guichet.damanesign.ma/downloads/forms>

L'AE vérifie les éléments de la demande et l'identité du demandeur en le contactant grâce aux informations recueillies au moment de la demande du certificat (téléphone, email...)

Un courriel de confirmation est envoyé au représentant légal notifiant la révocation effective du certificat.